

PROCHAINES SESSIONS : nous consulter
PRIX : 725 € NT/stagiaire

ENJEUX

Tout chef d'entreprise doit, depuis le 1er juillet 2012, désigner "un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise". Les missions qui lui seront confiées nécessitent l'acquisition de compétences en matière de prévention, de réglementation, d'analyse et d'évaluation des risques. De plus, il doit être en capacité de gérer les actions s'inscrivant dans la démarche de prévention de l'employeur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Citer l'importance des AT et MP et identifier leurs origines dans le BTP,
- Se positionner dans l'organisation de leur entreprise, de transmettre les messages prévention en interne en utilisant les leviers des enjeux de la prévention,
- Utiliser les différents acteurs institutionnels pour répondre aux obligations réglementaires,
- Gérer des actions simples de prévention (préparation d'un chantier, suivi et gestion des actions préventions).

PUBLIC

Tout salarié désigné par le chef d'entreprise.

PRE-REQUIS

Disposer d'une bonne connaissance de l'organisation de son entreprise et des travaux qu'elle réalise.

METHODES

Alternance d'apport théorique et d'exercices d'applications pratiques.

ANIMATION

Formateur ayant fait l'objet d'une procédure de qualification par l'ARFAB.

PROGRAMME : 2 jours (14 heures)

JOUR 1

- Comprendre l'importance et l'origine des accidents du travail et maladies professionnelles.
- Connaître les grands principes réglementaires :
 - obligations du chef d'entreprise (PGP, DU, pénibilité),
 - obligations des autres acteurs de l'acte de construire,
 - les règles spécifiques liées au BTP.
- Identifier les enjeux de la prévention, des leviers d'action pour initier la prévention.
- Prendre la mesure du rôle du chargé de prévention et son positionnement au sein de son entreprise.
- Maîtriser la transmission des messages au sein de l'entreprise.
- Identifier le rôle des principaux acteurs institutionnels de la prévention dans la relation avec l'entreprise et le chargé de prévention

JOUR 2

- Maîtriser une méthode pour préparer les actions prévention chantier en y intégrant l'évaluation des risques et le transfert des mesures aux salariés suivant la méthode HALTES : Hygiène, Approvisionnement, Livraison, Tâches, Energies, Secours.
- Appliquer cette méthode à des situations de chantier et à un risque spécifique : le travail en hauteur.
- Gérer l'organisationnelle de la prévention :
 - les vérifications et le suivi des équipements de travail,
 - la gestion des EPI (équipements de protection individuelle),
 - la gestion de l'accueil et des formations prévention,
 - le suivi santé

SUIVI

Feuilles d'émargement collectives contre signées par le formateur et attestation de formation.

Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire.

Evaluation individuelle des acquis

Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.

A PREVOIR / A NOTER

Ce stage peut être complété par un perfectionnement niveau 2 avec l'objectif de développer les compétences d'analyse, d'évaluation des risques et de plan d'action prévention.